

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 8 décembre 1999 de M<sup>me</sup> Fatiha Eberle, MM. Jacques François, Daniel Künzi, M<sup>me</sup> Ruth Lanz, MM. Jean-Pierre Lyon, Jacques Mino, Souhail Mouhanna, M<sup>mes</sup> Isabel Nerny, Evelyne Strubin, Marie Vanek et M. Christian Zaugg, acceptée par le Conseil municipal le 18 avril 2000, intitulée: «OMC: face à la mondialisation, nous ne pouvons faire que ce que nous ferons, alors faisons-le!»**

*TEXTE DE LA MOTION*

La course à la concentration des richesses, à Genève et dans le monde, s'accélère. Près de 300 familles disposent de la moitié des richesses de la terre, alors que plus d'un milliard d'individus vivent dans une misère totale. La nature n'est plus considérée comme un bien commun, mais comme une marchandise; par exemple, les forêts, indispensables à notre oxygène, sont taillées en pièces pour être vendues comme pâte à papier. Dans ce processus, le droit suprême de faire des profits, en achetant et vendant, joue un rôle capital.

Lors du dernier sommet de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) à Seattle, 130 Etats étaient représentés. Mais plus de 1200 organisations citoyennes étaient venues manifester leur hostilité à cette organisation qui veut réduire la terre et les humains à une marchandise. Des milliers de manifestants à Seattle et à Genève sont descendus dans la rue pour dénoncer l'OMC.

Après le fiasco du sommet de Seattle, la prochaine rencontre de l'OMC aura lieu à Genève.

Le Conseil municipal et le Conseil administratif de la Ville de Genève

- demandent au Conseil fédéral de tout mettre en œuvre pour que la Suisse se batte pour un moratoire à l'OMC;
- insistent sur la nécessité de développer rapidement une véritable régulation internationale, transparente et démocratique sur la forme comme sur le fond, de l'économie mondialisée, afin d'imposer des critères sociaux, écologiques et culturels à son fonctionnement.

Le Conseil municipal

- demande au Conseil administratif de prendre toutes les mesures nécessaires afin de renforcer le soutien de la Ville de Genève aux ONG (organisations non gouvernementales) agissant dans ce but;
- demande au Conseil administratif de travailler, dans la mesure du possible, avec des entreprises (y compris les fournisseurs de matériel, prestations et services) s'engageant à réellement respecter ces critères.

### RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a transmis pour raison de compétence la motion M-45 au Conseil d'Etat, qui s'est chargé de la communiquer au Département fédéral de l'économie.

Celui-ci, dans une réponse datée du 26 juin 2000, prend bonne note de l'opinion exprimée par les motionnaires et relève que «pour pouvoir changer quelque chose à l'OMC, il faut négocier». Or, un moratoire tel que souhaité par les motionnaires au premier point de la motion empêcherait tout progrès qui irait dans le sens du deuxième point de la motion.

Le Conseil administratif partage la conviction du Conseil municipal concernant la nécessité de développer une régulation internationale qui soit à la fois transparente, démocratique et guidée par des critères sociaux, écologiques et culturels. Il apporte son soutien à diverses ONG agissant dans ce but.

Par exemple, le Conseil administratif est intervenu à diverses reprises en ce qui concerne l'accès à l'eau potable et sa gestion durable. Ainsi, la Ville a participé à l'organisation du deuxième Forum alternatif mondial de l'eau, qui s'est tenu à Genève en mars 2005. Le Conseil administratif a, par ailleurs, signé la Charte de l'eau de la région lémanique, par laquelle il s'engage à soutenir les principes figurant dans la déclaration «L'eau, bien public» proposée par l'Association suisse pour le contrat mondial de l'eau. Cette déclaration affirme résolument le maintien de l'eau comme bien public universel. La Ville soutient également, depuis plusieurs années, des projets de solidarité internationale en lien avec la thématique de l'eau.

Enfin, la Ville de Genève veille, dans ses propres activités, à la prise en compte intégrée du social, de l'environnement et de l'économie. Cette démarche est également adoptée lors des appels d'offres.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Manuel Tornare*

Le 29 octobre 2008.